Investissement Socialement Responsable : 3 fonds Carmignac labellisés

Publié
6 Février 2019

Longueur
1 minute(s) de lecture

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons obtenu le label Investissement Socialement Responsable (ISR) du gouvernement français pour trois de nos Fonds : Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine et Carmignac Portfolio Grande Europe.

En début d'année, deux de nos Fonds marchés émergents et un de nos Fonds actions européennes ont obtenu le label ISR français. Créée par le ministère des Finances et attribuée au terme d'un audit strict mené par l'organisme indépendant AFNOR, cette accréditation certifie officiellement l'engagement de ces fonds en matière d'investissement durable et les rend plus visibles aux investisseurs français et européens.

Ces trois fonds adoptent une approche globale de l'investissement durable, documentée dans leur prospectus respectif. Non seulement ils intègrent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur processus d'investissement, mais ont également un objectif de faibles émissions de carbone, appliquent des restrictions d'investissement à un éventail plus large de secteurs controversés, et incluent une thématique d'impact positif.

Cette accréditation reflète notre engagement en matière d'investissement responsable. Pour la première fois depuis la création de ce label, un fonds mixte marchés émergents a été labellisé*

- Sandra Crowl, Stewardship Manager

Pour en savoir plus, visitez notre page ISR dédiée

*Source: Le Label ISR ,https://www.lelabelisr.fr/fonds-isr/

Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Carmignac Emergents est un fonds commun de placement de droit français (FCP) conforme à la Directive OPCVM. Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine désignent les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la règlementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans les DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans les DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Les prospectus, DICI, et rapports annuels des Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.fr et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Les DICI doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription. • Belgique : Ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement. Les prospectus, les KIID, les valeurs liquidatives, les derniers rapports (semi) annuels de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante: avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Les KIID doivent être fournis au souscripteur avant chaque souscription, il doit les lire avant chaque souscription. • Suisse : Les prospectus, KIID et les rapports annuels sont disponibles sur le site internet www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland), S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription.